

# Commune de Fontaine-les-Coteaux

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le vendredi 9 juin 2023 à 19h00 à l'annexe de la mairie de Fontaine-les-Coteaux, sous la Présidence de Monsieur Philippe BRAEM et en présence de 8 conseillers sur 10.

Date de la convocation : 02/06/2023

## Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 11/04/2023.
2. Désignation des délégués titulaires et suppléants qui voteront aux élections sénatoriales du 24 septembre 2023.
3. Marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés – dispositif ELEC 2025- convention avec l'UGAP.
4. Limitation de vitesse à l'Etre aux Fourmis.
5. Festivités du 14 juillet.
6. Informations du Maire et des Adjointes.
7. Questions diverses.

## Conseillers présents :

M. Philippe BRAEM, Mme Nathalie PLOUX, M. Claude FONTENNE, M. Michael DAVID, M. Jean-Luc HUARD, Mme Fabienne ULUDAG, M. Adrien ROCHEREAU, M. Patrick RENARD.

Conseillers excusés ayant donné procuration: Mme Béatrice CHEVAIS à M. Patrick RENARD, Mme Marie-Charlotte SAVALLI à M. Philippe BRAEM.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie PLOUX.

*Conformément à l'article L.2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance a été publique.*

## **1. Approbation du procès-verbal des réunions du 11/04/2023.**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la réunion du 11/04/2023.

## **2. Désignation des délégués titulaires et suppléants qui voteront aux élections sénatoriales du 24 septembre 2023.**

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare ce jour, vendredi 9 juin 2023 à 19h00 l'ouverture du scrutin pour la désignation d'un délégué et de trois suppléants.

### Résultat des votes du 1er tour pour la désignation des délégués :

Nombre total de bulletins	Nombre de bulletins blancs	Nombre de bulletins nuls	Nombre de suffrages exprimés
10	0	0	10

Candidat : M HUARD Jean-luc : 10 voix

Monsieur HUARD Jean-Luc est élu délégué avec 10 voix

### Résultat des votes du 1er tour pour la désignation des suppléants :

Nombre total de bulletins	Nombre de bulletins blancs	Nombre de bulletins nuls	Nombre de suffrages exprimés
10	0	0	10

Candidat 1 : BRAEM Philippe : 10 voix

Candidat 2 : ULUDAG Fabienne : 10 voix

Candidat 3 : PLOUX Nathalie : 10 voix

M BRAEM Philippe est élu suppléant avec 10 voix

Mme ULUDAG Fabienne est élue suppléante avec 10 voix

Mme PLOUX Nathalie est élue suppléante avec 10 voix

**3. Marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés – dispositif ELEC 2025 – convention avec l'UGAP.**

Le Maire rappelle au Conseil que la commune a bénéficié du dispositif d'achat groupé d'électricité mis en place par l'UGAP afin de permettre à ce dernier de passer les marchés adéquats pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et des services associés. Ce marché se termine le 31/12/2024.

Le Maire présente la convention ayant pour objet la mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés passé sur le fondement d'accords-cadres de l'UGAP pour la période (1/1/2025 au 31/12/2027)

Considérant l'intérêt de la commune à souscrire à cette procédure afin de bénéficier de tarifs préférentiels.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la convention ayant pour objet la mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés passé sur le fondement d'accords-cadres de l'UGAP pour la période (1/1/2025 au 31/12/2027)

- à signer tout document relatif à ce dossier.

**4. Limitation de vitesse à l'Étre aux Fourmis.**


Le Maire présente au Conseil la demande d'un administré de limiter la vitesse à 30km/h au lieudit l'Étre aux Fourmis. Après en avoir discuté, les membres du Conseil ne souhaitent pas donner suite à cette demande.

**5. Festivités du 14 juillet.**

Cette année, les membres du Conseil ont souhaité changer de formule. La restauration sera assurée par des food-trucks à partir de 19h00. La soirée sera animée par Ambiance disco et le feu d'artifice sera tiré à 23h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le secrétaire de séance



Nathalie PLOUX

le Maire,

